



**Direction générale de
l'enseignement
postobligatoire**

Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne

Contrat de stage pour l'expérience professionnelle spécifique au domaine

A destination des candidats-es (ci-après la/le stagiaire) à la Maturité spécialisée Communication et Information (MSCI), à la Maturité spécialisée Travail social (MSTS) et des institutions / entreprises qui les accueillent.

Candidat-e Nom : Date de naissance :
Prénom : N° AVS :
Adresse :
Tél. : Courriel :

MSCI Information documentaire <input type="checkbox"/>	MSCI Tourisme <input type="checkbox"/>	MSTS <input type="checkbox"/>
---	---	---

Elève du Gymnase de

conclut un contrat de droit privé avec

**Institution /
Entreprise**

Raison sociale :
Adresse :
Tél. :
Courriel :

Les clauses du contrat sont les suivantes

**Description
de la fonction**

Taux d'occupation :

Durée

du au

(selon les plans d'études réglementaires)

Nombre d'heures hebdomadaires :

Vacances (nombre de semaines octroyées pendant la période de stage définie) :

**Compétences
attendues**

La/le stagiaire respecte les règles définies pour le personnel sur le lieu de stage (horaire, ponctualité, confidentialité). Elle/il observe les recommandations du référent de l'entreprise ou de l'institution, chargé de son encadrement, du référent HES et du référent de l'ECG.

Il est attendu de la part de la/du stagiaire une attitude ouverte et constructive. Elle/il est amené-e à faire des liens entre des connaissances théoriques acquises durant sa formation et les objectifs de son lieu de stage.

Rémunération Une rémunération de la/du stagiaire est recommandée ; elle relève de la décision de l'employeur.
Pour le montant de la rémunération de la/du stagiaire, il est conseillé de se référer au tarif en vigueur du salaire d'un-e apprenti-e de 3^e année de CFC ou d'un-e stagiaire pré-HES.

Fr.

Maladie ou Accident En cas d'incapacité totale ou partielle de la/du stagiaire de participer au stage résultant d'une maladie ou d'un accident dont la faute n'est pas imputable à cette dernière ou ce dernier, le stage peut être partiellement ou totalement reconduit. Un certificat médical est accepté sur une durée maximale d'une semaine. Au-delà de ce temps, une prolongation du stage sera exigée.

Assurances Assurance accident

La/le stagiaire est obligatoirement assuré-e conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Les primes de l'assurance contre les accidents professionnels sont prises en charge par l'institution / l'entreprise.

Les primes d'assurance contre les accidents non professionnels sont prises en charge par

l'institution/
l'entreprise

la/le candidat-e

**marquer d'une croix dans la case qui convient*

Assurance maladie

La/le stagiaire est assuré-e (frais médicaux, pharmaceutiques, hospitalisation) auprès de la compagnie d'assurance suivante :

La/le stagiaire prend en charge la prime y relative.

Référent de stage (institution / entreprise)

Nom : Prénom :

Lieu, date, signature

Le présent contrat est établi en 3 exemplaires et remis à la/au stagiaire pour transmission à qui de droit. Par leurs signatures, les parties attestent avoir pris connaissance des modalités du présent contrat de stage.

Lieu et date :

Le responsable de l'institution/entreprise :

Timbre de l'institution / l'entreprise

La/le stagiaire

Annexes obligatoires

- Cahier des charges ou liste des tâches confiées à la/au stagiaire
- Conditions générales de travail de l'institution